

Donation à des petits-enfants après 80 ans

Par **jljuve**, le **24/09/2013** à **18:56**

Bonjour,

Ma mère, veuve, âgée de 88 ans veut donner 25000 euros à chacun de ses 4 petits enfants (ma sœur et moi-même sommes d'accord et nous avons chacun deux enfants).

Peut-elle procéder à une donation manuelle ou doit-elle passer par un notaire ?

Y aura t-il des frais de mutation dans la mesure où elle a plus de 80 ans ?